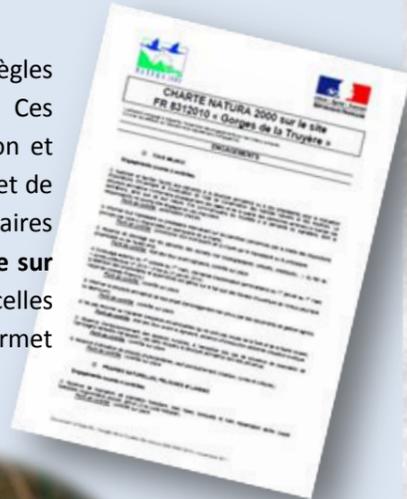


Les outils Natura 2000 à disposition des propriétaires

• La Charte Natura 2000

Les signataires s'engagent à respecter des règles de bonnes pratiques environnementales. Ces mesures n'engendrent pas de surcoût de gestion et permettent de favoriser le maintien des oiseaux et de leurs milieux de vie. En contrepartie, les signataires bénéficient de l'**exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)** pour les parcelles engagées dans cette démarche. La Charte permet aussi d'accéder à certaines aides publiques.



Site Natura 2000 Gorges de la Truyère

Connaissez-vous
le site

Natura 2000

Gorges de la
Truyère ?



• Un site Internet exclusivement dédié aux Gorges de la Truyère :

Pour plus d'informations sur le réseau Natura 2000 ou sur les Gorges de la Truyère, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet

<http://gorgesdelatruyere-cantal.n2000.fr>



Contact :

Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise

- Céline TALON, chargée de mission Natura 2000

Maison des Services
1 bis rue du Plomb du Cantal
15230 PIERREFORT

☎ 04 71 23 23 54 ou 06 74 30 21 22



Réalisation : Céline TALON

Crédits photo : Paysages, Alouette lulu, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Milan noir, Milan royal, Pic noir, Pie-grièche écorcheur (C. Talon), Bondrée apivore (E. Parçay), Aigle botté (J. Lacruz), Engoulevent d'Europe (D. Cirano), Pic mar (M. Szczepanek) & Busard Saint-Martin (J.-M. Boulard)

Une avifaune
remarquable mais
encore méconnue



• Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 portent sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Il existe 3 types de contrats **remunérés** :

- les **Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)**, qui sont destinées aux agriculteurs exploitants des parcelles dans la zone Natura 2000. Moyennant une compensation financière, les agriculteurs s'engagent à respecter un cahier des charges spécifique pour chacune des MAEt qu'ils souhaitent contractualiser.
- les **contrats forestiers**, qui peuvent être mis en place dans les forêts exploitables, et qui ont pour objectif, soit de garder les vieux arbres (le manque à gagner est indemnisé selon un barème forfaitaire par essence), soit de restaurer les milieux (rétablissement de clairières ou de landes...).
- les **contrats « ni agricoles ni forestiers »**, qui sont, éligibles en dehors des zones déclarées à la PAC (Politique Agricole Commune) et en dehors des zones forestières. Ils s'appliquent par exemple à des landes (réouverture de milieux) ou à des milieux rocheux.





Les Gorges de la Truyère, un véritable sanctuaire pour l'avifaune

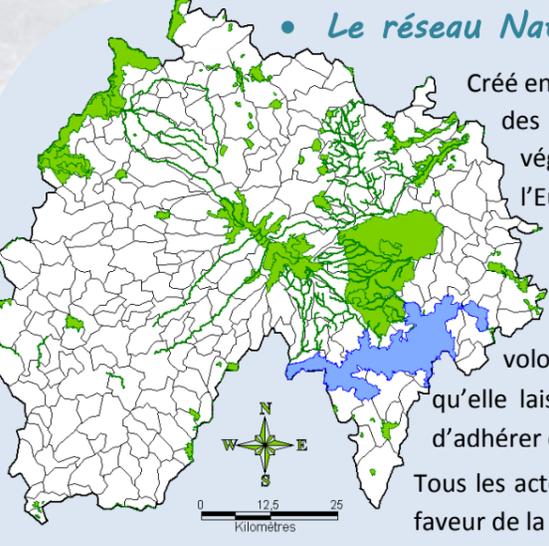


• Le réseau Natura 2000 dans le Cantal

Créé en 1992, le réseau Natura 2000 vise à préserver des milieux naturels et des espèces animales et végétales rares et/ou menacées au sein de toute l'Europe. Pour sa mise en place, les états membres s'appuient sur deux directives européennes : la Directive Habitats et la Directive Oiseaux.

La France a choisi d'opter pour une gestion volontaire et contractuelle de ces sites, c'est-à-dire qu'elle laisse le choix aux propriétaires et ayants droits d'adhérer ou non à la démarche.

Tous les acteurs du territoire peuvent ainsi s'engager en faveur de la biodiversité par la signature de contrats ou de chartes Natura 2000.



Dans le Cantal, l'ensemble des sites Natura 2000 couvre plus de **80 000 ha**.

• Les Gorges de la Truyère

La rivière de la Truyère prend sa source dans la forêt de la Croix-de-Bor, au sein du massif de la Margeride (Lozère). Elle coule ensuite dans les départements du Cantal puis de l'Aveyron pour rejoindre la rivière du Lot.



La partie cantalienne de ce parcours constitue le site Natura 2000 FR8312010 « Gorges de la Truyère », sur lequel se succèdent les 3 lacs de barrages de Grandval, Lanau et Sarrans. Ce site couvre une surface de 21 602 ha et touche 22 communes.

La diversité des milieux naturels de la Truyère (landes, forêts et milieux rocheux sur les versants, prairies sur les plateaux) permet à de nombreuses espèces d'oiseaux rares et menacées de s'y développer. Ainsi les Gorges de la Truyère sont un des sites les plus remarquables de l'Hexagone pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres.



Au total **13 espèces d'oiseaux** nichant dans les Gorges de la Truyère ont justifié l'intégration de ce site au Réseau Natura 2000 :

- 5 rapaces forestiers : Aigle botté¹, Bondrée apivore², Circaète Jean-le-Blanc³, Milan noir⁴ et Milan royal⁵ ;
- 2 rapaces rupestres : Faucon pèlerin⁶ et Grand-Duc d'Europe⁷ ;
- 2 pics vivant exclusivement en forêt : Pic mar⁸ et Pic noir⁹ ;
- 2 passereaux évoluant dans les milieux agricoles et landes : Pie-grièche écorcheur¹⁰ et Alouette lulu¹¹ ;
- 2 espèces nichant au sol dans les landes : Busard Saint-Martin¹² et Engoulevent d'Europe¹³.



• Menaces potentielles

Pour la majorité de ces espèces, le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère présente un état de conservation plutôt favorable. Cependant, le maintien des milieux agricoles peu productifs (landes, zones humides, parcours, parcelles entourées de haies et de murets...) est primordiale.

De plus, certaines activités humaines peuvent impacter les populations d'oiseaux : sylviculture (enrésinement, coupes...), agriculture (fauche trop précoce, risque de fermeture des milieux suite à la déprise ou, au contraire, drainage des zones humides), activités de loisirs (dérangement pendant la période de nidification), infrastructures (risque de collision et/ou d'électrocution avec le réseau de lignes électriques...).

Il est donc nécessaire d'accompagner ces activités pour qu'elles puissent se développer tout en préservant la richesse biologique et paysagère du site.

Pour préserver ce site et ses espèces, amis randonneurs évitez le hors-piste et empruntez les sentiers existants !